



© Olivier Octobre

TRAMWAY

1 200 mètres

C'est la longueur de câbles en électricité, nécessaire pour relier la place André Michel jusqu'à la place Albert 1^{er} à Montpellier, toutes deux situées sur le tracé du bouclage de la ligne 4 du tramway, en passant sous le pont Vialleton. L'aménagement de la place Albert 1^{er}, dernière étape du chantier, est en cours. À partir du 22 mars et jusqu'à mi-avril, se dérouleront les premiers essais, ainsi que la formation de 500 conducteurs sur cette nouvelle portion de la ligne 4, avant son inauguration officielle fixée le 1^{er} juillet prochain.

LIGNE 4

Deux ascenseurs permettront de relier la station «Peyrou - Arc de Triomphe» à la rue Foch.

Accessibilité garantie aux quais

Situé sur le tracé du bouclage de la ligne 4, le pont Vialleton, un ouvrage construit au XVIII^e siècle et qui a subi une cure de rajeunissement l'an dernier, cohabitera bientôt avec deux ascenseurs à ses abords.

Les deux ascenseurs, en construction au pied du pont Vialleton à Montpellier, permettront aux usagers, et notamment aux personnes à mobilité réduite, d'accéder directement et plus facilement au parvis du palais de justice et à la rue Foch depuis la future station «Peyrou - Arc de Triomphe» de la ligne 4 du tramway, située en contrebas, sur le boulevard du Professeur Louis-Vialleton. «Il s'agit d'un service indispensable pour permettre aux usagers de voyager dans les meilleures conditions. Sur le réseau TaM, 531 arrêts et stations ont déjà été rendus accessibles aux personnes handicapées. Près de 200 sites supplémentaires le seront d'ici 2018», explique Régine Illaire, vice-présidente déléguée à l'accessibilité. Pour la mise en place de ces deux ascenseurs, il a été nécessaire de creuser dans les remparts. Ce mur, daté du XVIII^e siècle, est construit sur l'ancienne enceinte médiévale de la ville de Montpellier. Chaque pierre retirée avec minutie est numérotée et conservée, à l'abri, dans l'ancienne caserne militaire de l'École d'Application

d'Infanterie (EAI) de Montpellier. Elles pourront ainsi aisément être replacées à la fin du chantier. La Métropole et TaM ont collaboré très étroitement avec la Direction

“ Accès direct pour les personnes à mobilité réduite ”



RÉGINE ILLAIRE, vice-présidente déléguée à l'accessibilité

Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), les Architectes des Bâtiments de France (ABF), la chancellerie, le palais de justice et le préfet.

AMÉNAGEMENT

Halles Laissac : démolition engagée

Ce grand chantier de démolition débute dès le mois de mars et se poursuivra jusqu'en octobre. Les commerçants, installés habituellement au sein des halles Laissac, sont relocalisés à l'intérieur et aux abords de l'ancien cinéma Diagonal, à l'angle de la rue du Faubourg-de-la-Saunerie et du cours Gambetta. Cette installation provisoire devrait durer jusqu'en 2018, le temps de reconstruire le nouveau bâtiment des halles Laissac (photo) et réaménager la place environnante. La Ville de Montpellier, qui gère ce chantier avec la SAAM, a pris soin de limiter au maximum les nuisances sonores, visuelles et de natures diverses, pour les riverains et les commerçants du quartier, et cela pendant toute la durée des travaux.



© Ville de Montpellier